

Professeur Sébastien PREAU
Coordonnateur des Stages du 2^{ème} cycle

Lille, le 08 juillet 2022

Bureau des Stages et des Gardes
stages-medecine@univ-lille.fr
Affaire suivie par : Lucie VANNOORENBERGHE
Tél : 03 20 62 76 48

Cher(e) Collègue,

Voici quelques informations concernant les règles de fonctionnement des stages de gardes du 2^{ème} Cycle des Etudes Médicales.

Premier Trimestre (Automne) – Deuxième Trimestre (Hivers) – Troisième trimestre (Printemps) :

➤ **Med4 et Med5** : stage temps plein (6 ou 7 semaines selon la période).

Un minimum de 5 semaines de présence est requis pour la validation du stage. (Soit 1 à 2 semaines de congés autorisées selon la période)

Stage de gardes : 14 gardes **maximum** de 24 heures validant l'UE stage **et** l'UE gardes.

Un minimum de 10 gardes est requis pour la validation du stage et des gardes dites réglementaires. (Soit 1 à 2 semaines de congés selon la période donc 2 à 4 gardes en moins ; 1 semaine de congés = 2 gardes en moins)

➤ **Med6** : stage temps plein (8 semaines pour T1 et T2 / 5 semaines pour T3)

- Un minimum de 6 semaines de présence est requis pour la validation du stage **T1 et T2**. (Soit 2 semaines de congés autorisées)

Si stage de gardes : 16 gardes **maximum** de 24 heures validant l'UE stage **et** l'UE gardes.

Un minimum de 12 gardes est requis pour la validation du stage et des gardes dites réglementaires. (Soit 2 semaines de congés autorisées donc 4 gardes en moins ; 1 semaine de congés = 2 gardes en moins)

- Un minimum de 4 semaines de présence est requis pour la validation du stage **T3** avec la dernière semaine de congés à accorder obligatoirement (et à déclarer par l'étudiant), ceci afin d'avoir une harmonisation du temps consacré à la révision ECN au niveau national.

Si stage de gardes : 10 gardes **maximum** de 24 heures validant l'UE stage **et** l'UE gardes.

Un minimum de 8 gardes est requis pour la validation du stage et des gardes dites réglementaires. (Soit 1 semaine de congés autorisée donc 2 gardes en moins ; 1 semaine de congés = 2 gardes en moins)

Quatrième Trimestre (Été)

➤ **Med4 et Med6** : stage temps plein (5 semaines).

Les étudiants Med5 n'ont pas de stage au T4 2022-2023.

Cinq semaines de présence sont requises pour la validation du stage T4 (Les congés étant soldés par les 6 à 8 semaines restantes sur le trimestre d'été).

Si stage de gardes : 10 gardes de 24 heures validant l'UE stage **et** l'UE gardes.

Important et pour rappel :

- Les gardes doivent être uniquement des gardes de 24h consécutives.
- Un minimum de 11h de repos est obligatoire entre chaque garde.
- 2 gardes de 24h sont équivalentes à 1 semaine de stage.
- Les gardes obligatoires sont incluses dans le quota des gardes du stage de garde.
- Chaque semaine de congés entraîne une diminution du nombre total de gardes à réaliser (2 gardes en moins pour 1 semaine de congés) : un stage de 8 semaines équivaut à 16 gardes de 24 heures, un stage de 7 semaines équivaut à 14 gardes de 24 heures, ...
- **Une demande de fonctionnement sous forme de stage de garde doit être effectuée par écrit au bureau des stages et gardes de la Faculté de médecine de Lille à stages-medecine@univ-lille.fr.**

Voici ci-dessous les quotas de Gardes obligatoires à valider par trimestre et par année d'études payées par le CHU (gardes obligatoires) pour l'année universitaire 2022-2023 :

	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total des gardes par année d'études
MED4	3	3	3	4	13
MED5	3	0	0	0	3
MED6	0	0	0	0	0

Nous vous rappelons que toutes les gardes effectuées, en plus des gardes obligatoires, doivent être rémunérées par le Centre Hospitalier du site de garde ayant une convention avec le CHU de Lille.

Pour information, le surcout financier généré par les gardes supplémentaires (en sus des gardes obligatoires) du stage de gardes peut être calculé en fonction de l'équivalence en unité de gardes des différents jours de la semaine :

- 1 garde de 24h en semaine vaut 1 unité de garde.
- 1 garde de 24h un samedi vaut 1,5 unités de garde.
- 1 garde de 24h un dimanche ou jour férié vaut 2 unités de garde.

Vous remerciant de l'attention que vous portez à nos étudiants, je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'Assesseur des Stages du 2^{ème} cycle



Professeur Sébastien PREAU